

Numéro	CFVU/2025-07-01/03
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	26/09/2025
Date de mise en ligne sur internet (externe)	14/10/2025
Date de transmission au Recteur	14/10/2025

**Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Paris 1
Panthéon-Sorbonne**

**Délibération du 1^{er} juillet 2025 portant approbation des règlements des études des
masters mention « contrôle de gestion et audit organisationnel » et « gestion des
ressources humaines » de l'école de management de la Sorbonne, au titre de l'offre de
formation 2025-2030**

La COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-6 et L. 712-6-1, L. 718-2 à L. 718-5, L. 718-16 et R. 711-10 à R. 711-16 ;

Vu le décret n° 89-928 du 21 décembre 1989 modifié relatif à l'institut d'administration des entreprises de Paris, et notamment son article 1er ;

Vu le décret n° 2014-1549 du 19 décembre 2014 portant association de l'institut d'administration des entreprises de Paris à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment leur article 23 ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 46 ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-06-26/04 du conseil d'administration du 26 juin 2025 portant approbation du renouvellement de la convention d'association entre l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Institut d'administration des entreprises de Paris (IAE) ;

Vu la délibération n° CFVU/2023-11-14/05 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 14 novembre 2023 portant approbation du cadre de réflexion et des maquettes-types de l'offre de formation 2025-2030 des premiers et deuxièmes cycles.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les dispositions suivantes :

Article 1^{er} :

Sont approuvés les règlements des études, ci-après annexés, au titre de l'offre de formation 2025-2030, des masters mention « contrôle de gestion et audit organisationnel » et « gestion des ressources humaines » de l'école de management de la Sorbonne.

Ils entrent en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2025.

Article 2 :

Les précédents règlements de contrôle des connaissances des masters mentionnés ci-dessus sont abrogés à compter de cette même date.

Délibération CFVU/2025-07-01/03	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	40
Nombre de membres présents ou représentés	38
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	20
Nombre de contre	16
Nombre d'abstentions	2

Paris, le 22 juillet 2025

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des Affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
CONTROLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL**

- Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
- Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
- Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention : Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel

Tableau structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionnalisation	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré-requis
ACMP/CGPP	F408RA16	M1	x	x							x	
ACMP/CGPP	F4081316	M1	x								x	
ACMP/CGPP	F4081116	M1	x								x	
ACMP/CGPP	F40A1316	M1	x								x	
ACMP/CGPP	F4061516	M1	x								x	
ACMP/CGPP	F402L116	M1	x								x	
ACMP/CGPP	F4M0M317	M1	x								x	
ACMP/CGPP	F4041316	M1	x	x							x	
ACMP/CGPP	F40Q1918	M1	x	x							x	
ACMP/CGPP	F4081516	M1	x	x							x	
ACMP/CGPP	F40A1521	M1	x	x							x	
ACMP/CGPP	F40A1721	M1	x	x							x	
ACMP/CGPP	F408RN16	M1	x	x							x	
ACMP/CGPP	F4021216	M1	x								x	
ACMP/CGPP	F4081416	M1	x								x	
ACMP/CGPP	F4081616	M1	x								x	

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

ACMP/CGPP	F4081216	M1	x								x	
ACMP/CGPP	F402L21	M1	x								x	
ACMP/CGPP	F4091616	M1	x	x							x	
ACMP/CGPP	F4041616	M1	x	x							x	
ACMP/CGPP	F40L1421	M1	x	x							x	
ACMP/CGPP	F4M0M617	M1	x								x	
ACMP/CGPP	F408ST16	M1	x								x	
CGPP	[F5PG1116]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG1316]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG1516]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG1716]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG1916]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG2116]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PGL116]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG1416]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG1616]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG1816]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG2016]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG2216]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG2416]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG2616]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG2816]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG2816]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	[F5PG2316]	M2	x									ACMP/CGPP
CGPP	F5PGME16	M2	x									ACMP/CGPP

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

CGPP	F5PGST16	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	25RA112	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5MPF116	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF1116	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF1316	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF1516	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF1716	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PFL116	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF1919	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF2119	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF2316	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF2516	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF2716	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	25C212	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	25C412	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF1216	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF1416	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF1619	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF1819	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF2019	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF2216	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF2416	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PF2619	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5MPF419	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5MPF419	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PFME19	M2	x									ACMP/CGPP
ACMP	F5PFST19	M2	x									ACMP/CGPP

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)

Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

1. Modalités d'accès

En 1^{ère} année de master CGAO, l'entretien n'est pas obligatoire.

En 2^{ème} année de master CGAO, l'entretien n'est pas obligatoire.

2. Langues d'enseignement

Langue principale d'enseignement : français.

Langue secondaire d'enseignement : anglais.

3. Organisation des examens

Master 1^{ère} année : durant les périodes d'examen du calendrier universitaire.

Master 2^{ème} année : hors de la période d'examen universitaire ; organisé de manière continue durant le semestre ou regroupé sur une période.

4. Organisation des sessions d'examen

En master 2^{ème} année, la session unique pour toutes les matières.

En master 2^{ème} année, le redoublement est soumis à l'appréciation du jury.

5. Nature des stages

Le stage est facultatif en master 1^{ère} année et doit avoir lieu en-dehors des périodes d'enseignement.

Le stage est obligatoire en master 2^{ème} année. Sa durée minimale est de 6 mois.

6. Notation des épreuves

Existence de matière(s) non notés (matières à validation (VAL)) : en master 2^{ème} année mention CGPP, le rapport de stage est soumis à validation.

En master 2^{ème} année, le contrôle continu n'est pas obligatoire.

7. Dispositions spécifiques de validation

Une note minimale de 6 sur 20 est fixée pour chacun des enseignements de M1 et du M2 (hors mémoire de fin d'études/mémoire professionnel).

Dans le cas où l'étudiant obtient une note inférieure à 6/20 à une matière :

- l'unité d'enseignement ne peut être validée,
- la compensation au sein du semestre ne peut être effectuée. En master 2^{ème} année, la compensation entre les UE d'un même semestre n'est pas de droit.

Dans le cas où l'étudiant obtient une note inférieure à 6/20 à une matière, tout en ayant obtenu la moyenne à l'UE (master 2^{ème} année) ou au semestre (master 1^{ère} année), seule la matière concernée devra faire l'objet du rattrapage.

Une note minimale de 10 sur 20 est fixée pour le mémoire rédigé et soutenu en master 2^{ème} année.

8. Rubrique libre

IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

7. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau, clauses spécifiques 1

Parcours			Langue	Examens		Stage		Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
ACMP/CGPP	F408RA16	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4081316	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4081116	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F40A1316	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4061516	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F402L116	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4M0M317	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4041316	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F40Q1918	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4081516	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F40A1521	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F40A1721	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F408RN16	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4021216	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4081416	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4081616	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4081216	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F402L21	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4091616	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4041616	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F40L1421	M1	français	Période	S1 S2				
ACMP/CGPP	F4M0M617	M1	français	Période	S1 S2	Obligatoire fait entre L3 et M1	2		

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

ACMP/CGPP	F408ST16	M1	français	Période	S1 S2				
CGPP	[F5PG1116]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG1316]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG1516]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG1716]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG1916]	M2	anglais	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG2116]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PGL116]	M2	anglais	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG1416]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG1616]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG1816]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG2016]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG2216]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG2416]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG2616]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG2816]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG2816]	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	[F5PG2316]	M2	anglais	Hors période	Unique				
CGPP	F5PGME16	M2	français	Hors période	Unique				
CGPP	F5PGST16	M2	français	Hors période	Unique	Obligatoire	6 mois	x	
ACMP	25RA112	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5MPF116	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF1116	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF1316	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF1516	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF1716	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PFL116	M2	anglais	Hors période	Unique				

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

ACMP	F5PF1919	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF2119	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF2316	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF2516	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF2716	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	25C212	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	25C412	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF1216	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF1416	M2	anglais	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF1619	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF1819	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF2019	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF2216	M2	anglais	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF2416	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PF2619	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5MPF419	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5MPF419	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PFME19	M2	français	Hors période	Unique				
ACMP	F5PFST19	M2	français	Hors période	Unique	Obligatoire	6 mois		

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau 2, clauses spécifiques de validation

Parcours			Validation				
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupement U.E.)
ACMP/CGPP	F408RA16	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4081316	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4081116	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F40A1316	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4061516	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F402L116	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4M0M317	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4041316	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F40Q1918	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4081516	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F40A1521	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F40A1721	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F408RN16	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4021216	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4081416	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4081616	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4081216	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F402L21	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4091616	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4041616	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F40L1421	M1	6		10		
ACMP/CGPP	F4M0M617	M1	6		10		

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

ACMP/CGPP	F408ST16	M1	6		10		
CGPP	[F5PG1116]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG1316]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG1516]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG1716]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG1916]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG2116]	M2	6		10		
CGPP	[F5PGL116]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG1416]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG1616]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG1816]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG2016]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG2216]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG2416]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG2616]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG2816]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG2816]	M2	6		10		
CGPP	[F5PG2316]	M2	6		10		
CGPP	F5PGME16	M2	10		10		
CGPP	F5PGST16	M2		Validation obligatoire			
ACMP	25RA112	M2	6		10		
ACMP	F5MPF116	M2	6		10		
ACMP	F5PF1116	M2	6		10		
ACMP	F5PF1316	M2	6		10		
ACMP	F5PF1516	M2	6		10		
ACMP	F5PF1716	M2	6		10		
ACMP	F5PFL116	M2	6		10		
ACMP	F5PF1919	M2	6		10		
ACMP	F5PF2119	M2	6		10		

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

ACMP	F5PF2316	M2	6		10		
ACMP	F5PF2516	M2	6		10		
ACMP	F5PF2716	M2	6		10		
ACMP	25C212	M2	6		10		
ACMP	25C412	M2	6		10		
ACMP	F5PF1216	M2	6		10		
ACMP	F5PF1416	M2	6		10		
ACMP	F5PF1619	M2	6		10		
ACMP	F5PF1819	M2	6		10		
ACMP	F5PF2019	M2	6		10		
ACMP	F5PF2216	M2	6		10		
ACMP	F5PF2416	M2	6		10		
ACMP	F5PF2619	M2	6		10		
ACMP	F5MPF419	M2	6		10		
ACMP	F5MPF419	M2	6		10		
ACMP	F5PFME19	M2	10		10		
ACMP	F5PFST19	M2	6		10		



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention : Gestion des ressources humaines

Tableau structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiple	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionnalisation	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré-requis
Gestion des ressources humaines en formation initiale		M1									x	
Gestion des ressources humaines Pilotage et Innovation		M1								x	x	
Gestion des ressources humaines en Environnement complexe public privé		M1								x	x	
Développement des ressources humaines et Droit Social		M1								x	x	
Gestion des Ressources Humaines – Inclusion et Durabilité		M1								x	x	
Développement des Ressources Humaines – Formation Digitale		M1								x	x	
Système d'information RH		M1								x	x	
Gestion des ressources humaines Pilotage et Innovation		M2	x							X		M1 GRH- PI ou équivalent (Bac+4 notamment en gestion, psychologie, droit, sociologie)
Gestion des ressources humaines en Environnement complexe public privé		M2	x							x		M1 GRH- EC ou équivalent (Bac+4 notamment en gestion, psychologie, droit, sociologie)

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Développement des ressources humaines et Droit Social		M2	x							x	M1 DRH-DS ou équivalent (Bac+4)
Gestion des Ressources Humaines – Inclusion et Durabilité		M2	x							x	M1 GRH- ID ou équivalent (Bac+4 en GRH)
Développement des Ressources Humaines – Formation Digitale		M2	x							x	M1 DRH-FD ou équivalent (Bac+4 en GRH)
Système d'information RH		M2	x							x	M1 SIRH ou équivalent (Bac+4 en gestion)
Gestion stratégique des ressources humaines (GSRH)		M2	x	x						x	M1 TE-RH, et M1 PSPS ou équivalent (Bac+4 en gestion)

Pour les formation suivantes, accès possible dans le régime de la formation continue : M1 SIRH, M2 SIRH, M2 DRH-FD, M2 GRH-ID, M2 GRH-EC

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)

Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

3. Organisation des examens

Pour tous les parcours de M1 de la mention, le calendrier est propre au parcours (apprentissage). Certaines matières font l'objet d'un examen terminal (avec ou non un contrôle continu), d'autre uniquement d'un contrôle continu.

Pour tous les parcours de M2 de la mention, le calendrier est propre au parcours (apprentissage). Certaines matières font l'objet d'un examen terminal (avec ou non un contrôle continu), d'autre uniquement d'un contrôle continu.

4. Organisation des sessions d'examen

Pour le parcours M2 GSRH : session unique, avec une 2^{ème} chance en cas d'absence justifiée.

8. Rubrique libre

IV. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

7. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient le cas échéant une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau, clauses spécifiques 1

Parcours			Langue		Examens		Stage	Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
Gestion des ressources humaines en formation initiale		M1	Français	Durant les périodes d'examen	Session 1 session 2	Obligatoire	6 mois		
Gestion des ressources humaines Pilotage et Innovation		M1	Français	Hors période d'examen	Session 1 session 2	Pas de stage			
Gestion des ressources humaines en Environnement complexe public privé		M1	Français	Hors période d'examen	Session 1 session 2	Pas de stage			
Développement des ressources humaines et Droit Social		M1	Français	Hors période d'examen	Session 1 session 2	Pas de stage			
Gestion des Ressources Humaines – Inclusion et Durabilité		M1	Français	Hors période d'examen	Session 1 session 2	Pas de stage			
Développement des Ressources Humaines – Formation Digitale		M1	Français	Hors période d'examen	Session 1 session 2	Pas de stage			
Système d'information RH		M1	Français	Hors période d'examen	Session unique	Pas de stage		X	
Gestion des ressources humaines Pilotage et Innovation		M2	Français	Hors période d'examen	Session Unique	Apprentissage ou par exception stage	Apprentissage 1 an, stage 6 mois	x	
Gestion des ressources humaines en Environnement complexe public privé		M2	Français	Hors période d'examen	Session Unique	Apprentissage ou par exception stage	Apprentissage 1 an, stage 6 mois		
Développement des ressources humaines et Droit Social		M2	Français	Hors période d'examen	Session Unique	Apprentissage ou par exception stage	Apprentissage 1 an, stage 6 mois		
Gestion des Ressources Humaines – Inclusion et Durabilité		M2	Français	Hors période d'examen	Session Unique	Apprentissage ou par exception stage	Apprentissage 1 an, stage 6 mois	X	
Développement des Ressources Humaines – Formation Digitale		M2	Français	Hors période d'examen	Session Unique	Apprentissage ou par exception stage	Apprentissage 1 an, stage 6 mois	X	
Système d'information RH		M2	Français	Hors période d'examen	Session Unique	Apprentissage ou par exception stage	Apprentissage 1 an, stage 6 mois	X	
Gestion stratégique des ressources humaines (GSRH)		M2	Français	Hors période examen	Session unique	Pas de stage	Apprentissage 2 ans	x	

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Tableau 2, clauses spécifiques de validation

Parcours			Validation				
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupement U.E.)
Gestion des ressources humaines en formation initiale		M1	x 6/20 en gestion des ressources humaines, droit du travail, relations professionnelles et processus et outils RH				
Gestion des ressources humaines Pilotage et Innovation		M1	x 6/20 en gestion des ressources humaines, droit du travail comportement organisationnel, relations sociales et initiation à la recherche en RH	x			
Gestion des ressources humaines en Environnement complexe public privé		M1	x 6/20 en gestion des ressources humaines, droit du travail comportement organisationnel, relations sociales et initiation à la recherche en RH	x			
Développement des ressources humaines et Droit Social		M1	x 6/20 en gestion des ressources humaines, droit du travail comportement organisationnel, relations sociales et initiation à la recherche en RH	x			
Gestion des Ressources Humaines – Inclusion et Durabilité		M1	x 6/20 en gestion des ressources humaines, droit du travail comportement organisationnel, relations sociales et initiation à la recherche en RH	x			
Développement des Ressources Humaines – Formation Digitale		M1	x 6/20 en gestion des ressources humaines, droit du travail comportement organisationnel, relations sociales et initiation à la recherche en RH	x			
Système d'information RH		M1	X (10/20 en méthodo mémoire)	x			
Gestion des ressources humaines Pilotage et Innovation		M2	X (10/20 au mémoire)	x			
Gestion des ressources humaines en Environnement complexe public privé		M2	X (10/20 au mémoire)				
Développement des ressources humaines et Droit Social		M2	X (10/20 au mémoire)				
Gestion des Ressources Humaines – Inclusion et Durabilité		M2	X (10/20 au mémoire)	X			

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Développement des Ressources Humaines – Formation Digitale	M2	X (10/20 au mémoire)	X			
Système d'information RH	M2	X (10/20 au mémoire)	X			
M2 GSRH	M2	X (10/20 en méthodologie et au mémoire)	X			